

Image not found or type unknown



Refus de travaux du bailleur

Par **Benattia soria**, le **28/12/2017** à **18:03**

Bonsoir Maître,

Je viens de signer le bail de mon appartement après une demande de mutation. J'ai laissé mon ancien appartement dans un excellent état ce dont mon bailleur à pu constater. En revanche l'état d'usure du sol du salon (coups de cutter, brûlures de cigarettes, noircisseurs de certains carreaux et changement de 4 carreaux qui détonnent avec le sol vieilli). Le bailleur doit ne veux pas changer le sol et me dit qu'il reste à ma charge. Que puis-je faire ?